

## CAMPAGNE D'ACHAT DU CACAO

BAREME CACAO R.P. 1971-1972

francs cfa la tonne

Prix d'achat au producteur .....	93.000	
1 Commission acheteur produit .....	1.400	
2 Manutention, loyer magasin acheteur produit .....	400	
3 Transport au centre de collecte .....	1.500	
	3.300	
Valeur nu-basculer centre de collecte .....	96.300	
4 Manutention, loyer magasin acheteur agréé .....	605	
5 Transport chemin de fer .....	1.075	
	1.680	
Valeur nu-basculer Lomé .....	97.980	
6 Sacherie (14 $\frac{1}{2}$ sacs à 65) .....	926	
7 Amortissement de sac 10 % .....	93	
8 Entrée et sortie magasin Lomé .....	307	
9 Déchets 0,50 % V.N.B. ....	490	
10 Loyer magasin Lomé .....	200	
11 Financement 7 % pour 3 mois V.L.M. ....	1.826	
12 Frais généraux fixes .....	2.500	
	6.342	
Valeur loco-magasin Lomé .....	104.322	
13 Transit (y compris voie locale) .....	1.126	
14 Commission acheteur agréé 3 % sur (V.L.M. + transit) .....	3.163	
	4.289	
Valeur à facturer à l'OPAT .....	108.611	

## ARRETES ET DECISIONS

## MINISTERE DE L'INTERIEUR

ARRETE N° 116/INT-APA du 8/11/71 complétant la décision interministérielle n° 1/INT/MER du 25 mars 1971 portant nomination d'un comité d'aménagement de la ville de Lomé.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR.

Vu les ordonnances nos 15 et 16 du 14 avril 1967 ;  
Vu le décret n° 87-114 du 18 mai 1967 portant attributions du ministre de l'intérieur et réorganisation du ministère de l'intérieur ;

Vu les nécessités du service,

## ARRETE :

Article premier. — La liste des membres du comité d'aménagement de la Ville de Lomé est complétée par les personnalités ci-après désignées :

MM. Odou Samson Pascal, Chef du service du matériel  
Palanga D. Lucien, Agent technique de la santé  
Byll Félicien  
Amedegnato Richard, Rédacteur en chef de la radio  
Quadjovie Ferdinand, Rédacteur en chef Togo-presse  
Badassou Jean,  
Mme Eunice Adabounou, } Membres du bureau politique.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui vient compléter l'article 4 de la décision susvisée, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 8 novembre 1971

Le ministre de l'Intérieur par intérim,

F.D. ALI

## Annulations et ouvertures de crédits

Arrêté n° 113/INT/STCS du 8-11-71. — Sont approuvées les annulations de crédits aux chapitres et articles ci-après du budget primitif de la circonscription de Tsévié, exercice 1971 :

CHAPITRE II. — Service d'administration régionale (personnel) —	
Article 4. — Indemnités aux régisseurs — collecteurs et contrôleurs des recettes .....	167.000
CHAPITRE VII. — Services sociaux (personnel) —	
Article 3. — Dispensaires .....	160.000
	327.000

Sont approuvées les ouvertures de crédits aux chapitres et articles ci-après du budget primitif de la circonscription de Tsévié, exercice 1971 :

CHAPITRE II. — Service d'administration régionale (personnel) —	
Article 2. — Traitement du personnel non titulaire de bureau .....	75.000
CHAPITRE IV. — Service des travaux régionaux (personnel) —	
Article 2. — Traitement du personnel non titulaire .....	120.000
CHAPITRE VII. — Services sociaux (personnel) —	
Article 1. — Enseignement et sports .....	70.000
Article 4. — Ambulance .....	18.000
CHAPITRE X. — Dépenses diverses —	
Article 5. — Cotisations à la CNSS. ....	32.000
Article 6. — Versement au B.G. des retenues de la taxe progressive .....	12.000
	327.000

Arrêté n° 114/INT/STCS du 8-11-71 — Sont approuvées les annulations de crédits aux chapitres et articles ci-après du budget primitif de la commune d'Atakpamé, exercice 1971 :

CHAPITRE III. — Service d'administration municipale (matériel) —	
Article 3. — Achat et entretien du mobilier de bureau .....	30.000
Article 5. — Frais postaux .....	30.000
Article 7. — Eclairage des bâtiments communaux .....	20.000
CHAPITRE IV. — Service des travaux municipaux (personnel) —	
Article 2. — Salaire du personnel non titulaire .....	30.000
CHAPITRE V. — Dépenses ordinaires de matériel et travaux d'entretien (matériel) —	
Article 3. — Eclairage public .....	125.000
CHAPITRE IX. — Participation communale aux dépenses à la charge de l'Etat ou d'autres collectivités —	
Article 1. — Frais d'assiette et confection des rôles .....	50.000
	285.000

Sont approuvées les ouvertures de crédits aux chapitres et articles ci-après du budget primitif de la commune d'Atakpamé, exercice 1971 :

CHAPITRE II. — Service d'administration municipale (personnel) —	
Article 1. — Traitement du personnel titulaire .....	60.000
Article 3. — Indemnités, gratification et remboursement de frais .....	15.000
CHAPITRE III. — Service d'administration municipale (matériel) —	